N° 85F0033M au catalogue — N° 016
ISSN 1496-4570
ISBN 978-0-662-08265-1

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

L'orientation sexuelle et la victimisation

2004

par Diane L. Beauchamp,

Centre canadien de la statistique juridique
19e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone : 613-951-9023, télécopieur : 613-951-6615).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Renseignements pour accéder au produit

Le produit nº 85F0033M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

2008-02788/

Statistique Canada

Centre canadien de la statistique juridique

L'orientation sexuelle et la victimisation

2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Février 2008

N° 85F0033M au catalogue, n° 16

ISSN 1496-4570
ISBN 978-0-662-08265-1

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 85F0033M).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liés à la victimisation, à la criminalité et aux perceptions du public face à la criminalité et au système de justice. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés dans le cadre de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui revêt une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

Faits saillants 6
Introduction 7
La victimisation des gais, des lesbiennes et des bisexuels 8
Perceptions de la sécurité personnelle et du système de justice pénale 10
Orientation sexuelle et perceptions de la discrimination 11
Conclusion 11
Méthodes 12
Bibliographie 13
Index cumulatif 14

Faits saillants

- Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2004, les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont déclaré des taux plus élevés de victimisation avec violence, notamment d'agression sexuelle, de vols qualifiés et de voies de fait, que leurs homologues hétérosexuels.

- Même s'ils affichaient de plus forts taux de violence, les gais, les lesbiennes et les bisexuels n'ont pas exprimé des niveaux de crainte plus élevés que les hétérosexuels. Quelle que soit leur orientation sexuelle, environ 9 Canadiens sur 10 ont indiqué qu'ils étaient « plutôt » ou « très » satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport au crime.

- Les gais, les lesbiennes et les bisexuels se sont dits moins satisfaits du travail effectué par la police que les hétérosexuels. À titre d'exemple, des proportions plus faibles de gais et lesbiennes et de bisexuels que d'hétérosexuels estimaient que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de traiter les personnes équitablement (42 % des gais et lesbiennes et 47 % des bisexuels contre 60 % des hétérosexuels).

- La proportion de gais, de lesbiennes et de bisexuels qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination était environ trois fois plus importante que celle des hétérosexuels. De plus, 78 % des gais et lesbiennes ayant fait l'objet de discrimination croyaient que cette discrimination était attribuable à leur orientation sexuelle, comparativement à 29 % des bisexuels et 2 % des hétérosexuels.

Introduction

Au début des années 1980, le Canada a adopté la *Charte canadienne des droits et libertés*. Depuis 1985, tous les Canadiens — peu importe leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur, leur religion, leur sexe, leur âge, leur déficience mentale ou physique — ont légalement droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, en vertu de l'article 15 de la *Charte*. Bien que l'orientation sexuelle ne figure pas parmi les motifs de discrimination énumérés dans la *Charte*, la Cour suprême du Canada a jugé qu'elle était un motif analogue (Egan c. Canada, [1995] 2 R.C.S. 513) sur lequel il était possible de fonder une plainte de discrimination (Hurley, 2007).

Le 18 septembre 2003, le Parlement du Canada a voté en faveur d'une modification au *Code criminel* afin d'inclure l'orientation sexuelle comme une caractéristique identifiable aux fins de la protection contre les crimes motivés par la haine prévue aux articles 318 et 319 sur la propagande haineuse. Cette modification consistait en l'ajout des gais et des lesbiennes à une liste d'autres groupes protégés par la législation relative aux crimes motivés par la haine.

Tout récemment encore, on ne disposait pas de données nationales sur la mesure dans laquelle les gais, les lesbiennes et les bisexuels étaient victimes de discrimination et de crimes violents, ni de données nationales sur leur crainte de la criminalité ou leurs perceptions du système de justice pénale.

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation menée en 2004, on a demandé pour la première fois aux Canadiens et Canadiennes d'indiquer leur orientation sexuelle (voir l'encadré 1). Le présent profil permet d'examiner les taux de victimisation, les perceptions à l'égard de la discrimination, la crainte de la criminalité et les attitudes envers le système de justice chez les gais, les lesbiennes et les bisexuels.

Encadré 1
Définitions

Orientation sexuelle : **Façon dont une personne perçoit et définit sa sexualité, c'est-à-dire si elle se considère comme hétérosexuelle, homosexuelle (gaie ou lesbienne) ou bisexuelle. L'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 a permis de recueillir des données sur l'orientation sexuelle des répondants âgés de 18 ans et plus.**

Victimisation avec violence : **L'ESG de 2004 a permis de recueillir des données sur trois types d'infractions avec violence en vertu du *Code criminel*. Ceux-ci comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.**

Agression sexuelle : **Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés.**

Vol qualifié : **Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.**

Voies de fait : **Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.**

Le présent profil porte sur les taux globaux de victimisation avec violence, car les taux pour les infractions avec violence particulières étaient trop faibles pour qu'on puisse produire des estimations statistiquement fiables.

Un peu plus de 362 000 Canadiens et Canadiennes de 18 ans et plus (1,5 %) se sont identifiés comme gais, lesbiennes ou bisexuels[1,2] selon les données de l'ESG.

1. Quatre-vingt-quatorze pour cent des Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans et plus ont déclaré être hétérosexuels, alors que 5 % n'ont pas indiqué leur orientation sexuelle.
2. La comparaison des taux ou des proportions de petites populations constitue un défi qui est lié à la question de la variabilité d'échantillonnage, car à mesure que la taille de l'échantillon diminue, la taille moyenne de l'erreur de l'estimation a tendance à augmenter. Par conséquent, lorsque l'on compare les différences entre de petits groupes, il y a plus de chances que ces différences découlent de la variabilité d'échantillonnage. Comme pour toute estimation obtenue à partir d'une enquête par sondage, il faut faire des essais de signification statistique pour s'assurer que les différences signalées entre les estimations sont réelles et qu'elles ne sont pas le résultat d'une erreur d'échantillonnage. Sauf indication contraire, toutes les différences indiquées dans le présent profil sont statistiquement significatives.

La victimisation des gais, des lesbiennes et des bisexuels[3]

Les gais, les lesbiennes et les bisexuels affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence[4]

Les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont déclaré des taux plus élevés de victimisation avec violence, notamment d'agressions sexuelles, de vols qualifiés et de voies de fait, que leurs homologues hétérosexuels (voir l'encadré 1).

Le taux affiché par les gais et les lesbiennes (242[5] incidents de violence pour 1 000 habitants) était près de 2,5 fois plus élevé que le taux enregistré par les hétérosexuels (99 incidents de violence pour 1 000 habitants), alors que le taux pour les bisexuels était de 4 fois supérieur (415[5] incidents de violence pour 1 000 habitants) à celui des hétérosexuels.

Les gais, les lesbiennes et les bisexuels enregistrent des taux plus élevés de violence conjugale[6]

Lorsqu'on examine plus particulièrement ceux et celles qui se sont dits gais, lesbiennes ou bisexuels, on constate qu'ils affichent des taux plus élevés de violence conjugale[7,8] que les hétérosexuels. En effet, 15 %[5] des gais et lesbiennes et 28 % des bisexuels[5,9] ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale par rapport à 7 % des hétérosexuels. Ces résultats concordent avec ceux de recherches antérieures (Cameron, 2003).

Les facteurs qui augmentent le risque de victimisation sont plus courants chez les gais, les lesbiennes et les bisexuels

Il a été démontré que des facteurs comme le fait d'être jeune, d'être célibataire, d'être étudiant, de toucher un faible revenu, de vivre dans un milieu urbain et de participer à au moins 30 activités en soirée par mois sont tous liés à des taux de victimisation plus élevés (Gannon et Mihorean, 2005). Les résultats de l'ESG de 2004 indiquent que certains des facteurs qui augmentent le risque de victimisation avec violence sont plus communs parmi les gais, les lesbiennes et les bisexuels.

À titre d'exemple, une plus forte proportion de gais et lesbiennes que d'hétérosexuels étaient célibataires, vivaient dans une région urbaine et participaient à au moins 30 activités en soirée par mois. En outre, une proportion plus importante de bisexuels que d'hétérosexuels avaient moins de 25 ans, étaient célibataires, étaient étudiants, touchaient un faible revenu et participaient à au moins 30 activités en soirée par mois (tableau 1).

Afin de déterminer si l'orientation sexuelle augmentait de façon indépendante le risque de victimisation, on a effectué une analyse multivariée au moyen d'une régression logistique.

Lorsque tous les facteurs ont été maintenus constants, on a constaté que le fait d'être gai, lesbienne ou bisexuel augmentait de façon significative le risque d'être victime d'un crime violent. Plus précisément, les gais et lesbiennes étaient deux fois plus susceptibles que les hétérosexuels d'être victimes, et les bisexuels, 4,5 fois plus susceptibles[10].

---

3. Sauf indication contraire, les différences indiquées dans le présent profil sont statistiquement significatives. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Méthodes ».
4. L'écart entre le taux pour les gais et lesbiennes et le taux pour les bisexuels n'est pas statistiquement significatif.
5. À utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est élevé (c.-à-d. qu'il se situe entre 16,6 % et 33,3 %).
6. On prévient le lecteur qu'on ne sait pas si les gais, les lesbiennes et les bisexuels qui avaient été victimes de violence conjugale étaient dans une relation homosexuelle ou hétérosexuelle au moment de la victimisation.
7. Dans le cadre du Recensement de 2001, on a interviewé pour la première fois les Canadiens et Canadiennes au sujet de leur union de fait. Les résultats ont montré que, parmi tous les couples, 0,5 % ou 34 000 étaient des couples de même sexe qui vivaient en union libre (Statistique Canada, 2002).
8. Fondés sur les répondants homosexuels et bisexuels qui avaient un conjoint ou un partenaire, actuel ou antérieur, avec lequel ils avaient eu des contacts au cours des cinq années précédentes.
9. L'écart entre la proportion de gais et lesbiennes et la proportion de bisexuels qui ont été victimes de violence conjugale n'est pas statistiquement significatif.
10. L'analyse a également révélé que l'âge était un indicateur puissant du risque de devenir victime d'un crime violent — les personnes de 18 à 24 ans couraient près de six fois plus de risques d'être victimes de crimes violents que les personnes de 55 ans et plus. De plus, les personnes non mariées risquaient deux fois plus d'être victimes que les personnes mariées. D'autres facteurs, comme le fait d'être de sexe masculin, de toucher un faible revenu (moins de 15 000 $) et de participer à au moins 10 activités en soirée par mois, ainsi que la proximité du crime (qui est mesurée par les perceptions de la criminalité dans le quartier et la crainte de marcher seul une fois la nuit tombée) accroissaient le risque d'être victime. Ces résultats vont dans le même sens que les constatations d'études antérieures (Brzozowski et Mihorean, 2002; Mihorean et autres, 2001).

Tableau 1
Caractéristiques des Canadiens et Canadiennes qui ont déclaré leur orientation sexuelle[1], 2004

	Gais et lesbiennes	Bisexuels	Hétérosexuels
	pourcentage		
Groupe d'âge de la victime			
15 à 24 ans	10[E]	34***	12
25 à 34 ans	25	23[E]	18
35 à 44 ans	31*	19[E]**	21
45 à 54 ans	20	10[E]***	20
55 ans et plus	14[E]*	13[E]*	29
État matrimonial			
Marié ou vivant en union libre	37*	28*	65
Célibataire	55*	57*	22
Séparé ou divorcé	8[E]	10[E]	7
Veuve ou veuf	F*	F**	5
Ne sait pas ou refus	F	F	0
Activité principale			
Travailler à un emploi rémunéré ou à son compte	67	51***	62
À la recherche d'un emploi rémunéré	F	F	2
Étudiant	11[E]	21[E]*	8
Travail ménager[2]	F*	12[E]**	8
Retraité	11[E]*	7[E]*	18
Autre	F	F	2
Ne sait pas ou refus	F	0	F
Activités en soirée (nombre d'activités par mois)			
Moins de 10	13[E]*	20[E]	24
10 à 19	24	15[E]***	23
20 à 29	16	16[E]	20
30 et plus	47*	49*	32
Revenu du ménage			
0 $ à 14 999 $	7[E]	10[E]*	4
15 000 $ à 29 999 $	10[E]	13[E]	11
30 000 $ à 39 999 $	12[E]	11[E]	9
40 000 $ à 59 999 $	16[E]	20[E]	18
60 000 $ et plus	45	28[E]***	39
Ne sait pas ou refus	10[E]	18[E]	18
Lieu de résidence			
Région urbaine	90*	85	80
Région rurale	10[E]*	15[E]	20

[E] à utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est élevé (c.-à-d. qu'il se situe entre 16,6 % et 33,3 %)
F trop peu fiable pour être publié
* Indique que la différence par rapport aux hétérosexuels est significative.
** Indique que la différence par rapport aux gais et lesbiennes est significative.
*** Indique que la différence par rapport aux autres groupes est significative.
1. Cinq pourcent n'ont pas précisé leur orientation sexuelle.
2. Comprend le soin des enfants et les congés de maternité ou de paternité.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Perceptions de la sécurité personnelle et du système de justice pénale

Les niveaux de crainte sont semblables pour tous les groupes

Même s'ils affichaient des taux de violence plus élevés, les gais, les lesbiennes et les bisexuels n'ont pas indiqué des niveaux de crainte plus élevés que les hétérosexuels. Dans l'ensemble, plus de 9 gais, lesbiennes et bisexuels canadiens sur 10 ont déclaré être « plutôt » ou « très » satisfaits face à leur sécurité personnelle, une proportion qui était semblable à celle des hétérosexuels. En outre, peu importe l'orientation sexuelle, environ 9 répondants sur 10 ont indiqué qu'ils se sentaient soit « très » ou « assez » en sécurité, ou qu'ils n'étaient « pas du tout » ou « un peu » inquiets lorsqu'ils participaient à certaines activités le soir, comme marcher seul ou utiliser les transports en commun.

Les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont une opinion moins favorable du rendement de la police

Dans l'ensemble, les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont exprimé des degrés de satisfaction plus faibles face au rendement de la police que les hétérosexuels (tableau 2). Par exemple, les gais et lesbiennes ainsi que les bisexuels étaient proportionnellement moins nombreux que les hétérosexuels à estimer que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agissait de traiter les personnes équitablement (42 % des gais et lesbiennes et 47 %[11] des bisexuels par rapport à 60 % des hétérosexuels).

Tableau 2
Perception des répondants face au système de justice pénale, selon l'orientation sexuelle, 2004

	Gais et lesbiennes	Bisexuels	Hétérosexuels
	pourcentage		
Est-ce que le service de police local fait un bon travail lorsqu'il s'agit...			
de faire respecter la loi	50*	52	60
de répondre rapidement aux appels	44	39*	52
d'avoir une attitude ouverte	58*	52*	66
d'informer le public sur la prévention de la criminalité	42*	38*	51
d'assurer la sécurité des citoyens	51*	50*	62
de traiter les personnes équitablement	42*	47*	60
Est-ce que les tribunaux de juridiction criminelle font un bon travail lorsqu'il s'agit...			
de rendre justice rapidement	14[E]	22[E]	14
d'aider la victime	16[E]	21[E]	19
de déterminer si l'accusé est coupable	26	26[E]	26
d'assurer un procès équitable pour l'accusé	46	38	44
Est-ce que le système carcéral fait un bon travail lorsqu'il s'agit...			
de superviser et de contrôler les prisonniers	29	27	30
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois	13[E]	21[E]	17
Est-ce que le régime de libération conditionnelle fait un bon travail lorsqu'il s'agit...			
de libérer des prisonniers qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	26[E]*	16
de surveiller les détenus en libération conditionnelle	14[E]	18[E]	13

[E] à utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est élevé (c.-à-d. qu'il se situe entre 16,6 % et 33,3 %)
* Indique que la différence par rapport aux hétérosexuels est significative.
Note : Il n'y a pas de différence significative entre les gais ou lesbiennes et les bisexuels ou bisexuelles.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

11. L'écart entre les gais et lesbiennes et les bisexuels n'est pas statistiquement significatif.

Lorsqu'on leur a demandé si la police faisait un bon travail quant à informer le public sur la prévention du crime, 42 % des gais et lesbiennes et 38 % des bisexuels[11] ont répondu par l'affirmative, contre 51 % des hétérosexuels. En outre, 58 % des gais et lesbiennes et 52 % des bisexuels étaient d'avis que la police avait une attitude ouverte, comparativement à 66 % des hétérosexuels.

Peu importe l'orientation sexuelle, on n'a observé aucune différence statistiquement significative en ce qui a trait aux perceptions qu'avaient les Canadiens du rendement des tribunaux de juridiction criminelle et du système carcéral.

En ce qui concerne l'évaluation du système de libération conditionnelle, une plus faible proportion de gais et lesbiennes et d'hétérosexuels que de bisexuels étaient d'avis que le système de libération conditionnelle faisait du bon travail lorsqu'il s'agissait de libérer les prisonniers peu susceptibles de récidiver (17 % et 16 %, contre 26 %).

Orientation sexuelle et perceptions de la discrimination

Une plus forte proportion de gais, de lesbiennes et de bisexuels estiment avoir fait l'objet de discrimination

Selon la *Loi canadienne sur les droits de la personne*[12], « comportement discriminatoire » signifie le traitement différent d'une personne ou d'un groupe de personnes fondé sur leur race, leur origine ethnique ou nationale, leur couleur, leur religion, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur état matrimonial, leur situation de famille, leur déficience mentale ou physique, ou leur état de personne graciée.

Les données de l'ESG de 2004 révèlent que 44 % des gais et lesbiennes et 41 % des bisexuels[11] estimaient avoir été victimes d'une forme quelconque de discrimination au cours des cinq années précédentes, comparativement à 14 % des hétérosexuels. De plus, 78 % des gais et lesbiennes qui avaient fait l'objet de discrimination attribuaient ces incidents à leur orientation sexuelle, comparativement à 29 % des bisexuels et 2 % des hétérosexuels.

En ce qui concerne les situations dans lesquelles ils auraient pu avoir fait l'objet de discrimination, les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont déclaré le plus souvent y avoir fait face au travail ou en présentant une demande d'emploi ou de promotion. Quel que soit le lieu où s'exerçait la discrimination, elle était toujours beaucoup plus courante chez les gais, les lesbiennes et les bisexuels que chez les hétérosexuels.

Conclusion

En dépit du fait que les gais, les lesbiennes et les bisexuels ont affiché des taux de victimisation avec violence de deux à quatre fois supérieurs aux taux enregistrés par les hétérosexuels, leur degré de satisfaction face à leur sécurité personnelle et leurs niveaux de crainte à l'égard de la criminalité étaient semblables à ceux de leurs homologues hétérosexuels. Les perceptions du rendement de la police étaient moins favorables chez les gais, les lesbiennes et les bisexuels que chez les hétérosexuels, alors que les perceptions du travail effectué par les tribunaux et le système carcéral étaient très semblables, quelle que soit l'orientation sexuelle.

Une beaucoup plus grande proportion de gais, de lesbiennes et de bisexuels que d'hétérosexuels ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination. Parmi les personnes ayant été victimes de discrimination, les gais et les lesbiennes constituaient le groupe qui était le plus susceptible de croire que les incidents étaient motivés par leur orientation sexuelle.

---

11. L'écart entre les gais et lesbiennes et les bisexuels n'est pas statistiquement significatif.
12. En 1996, la Loi a été modifiée pour inclure explicitement l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite.

Méthodes

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la quatrième fois. Les cycles précédents avaient été menés en 1988, en 1993 et en 1999. L'enquête vise à produire des estimations de la mesure dans laquelle les personnes font l'objet de huit types d'infractions (voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié, vol de biens personnels, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de biens du ménage et vandalisme); examiner les facteurs de risque associés à la victimisation; examiner les taux de signalement de victimisation à la police; évaluer la crainte suscitée par la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

On a choisi des ménages dans les 10 provinces au moyen de la méthode de composition aléatoire. Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans et plus[13] était choisie au hasard pour participer à l'enquête. On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone, ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire et les personnes vivant en établissement. Ensemble, ces groupes représentaient 4 % de la population cible, pourcentage qui n'est pas assez élevé pour changer sensiblement les estimations.

En 2004, l'échantillon comptait environ 24 000 ménages, soit pratiquement le même nombre qu'en 1999 (26 000 ménages); ce nombre est toutefois beaucoup plus élevé que celui des échantillons de 1993 et de 1988, qui comptaient 10 000 ménages chacun. Parmi les 31 895 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon du cycle 18 de l'ESG, 23 766 ont fourni des réponses exploitables.

Limites des données

Les données qui figurent dans le présent profil sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et, par conséquent, sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est une erreur d'échantillonnage.

Dans le présent profil, on emploie le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, car elle est trop peu fiable. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, on emploie le symbole « E », et il faut s'en servir avec prudence.

Lorsque nous comparons les estimations pour repérer les différences significatives, nous mettons à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est de zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % autour de cette différence, et si cet intervalle contient zéro, nous concluons alors que la différence n'est pas significative. Toutefois, si cet intervalle de confiance ne contient pas zéro, nous concluons qu'il y a une différence significative entre les deux estimations.

En outre, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent aussi avoir été introduites. Les types d'erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent comprendre le refus d'un répondant de déclarer des données, l'incapacité d'un répondant de se souvenir ou de rapporter des événements fidèlement, ou encore, des erreurs de codage et de traitement des données. De plus, les personnes qui ne pouvaient parler le français ou l'anglais suffisamment bien pour remplir le questionnaire de l'enquête n'ont pas été incluses. Pour ces raisons, les données sur la victimisation devraient être utilisées avec prudence.

---

13. L'analyse de ce profil se limite aux personnes de 18 ans et plus, puisque les répondants de moins de 18 ans n'avaient pas à préciser leur orientation sexuelle.

Bibliographie

Angelini, P.U., *Our society: Human Diversity in Canada*. 2007. 3e édition, Nelson Publishing. Adresse électronique : http://www.nelson.com (consulté le 29 octobre 2007).

Bradbury, J. 2002. *Hate Crimes Exist—We've Felt the Hate*, Adresse électronique : http://www.mun.ca/the/research/hatecrimes.html (consulté le 19 octobre 2007).

Brzozowski, J., et K. Mihorean. 2002. *Rapport technique sur l'analyse des petits groupes de l'Enquête sociale générale 1999*, produit n° 85F0036XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Cameron, P. 2003. « Domestic violence among homosexual partners », *Psychological Reports*, vol. 93, p. 410 à 416.

Dworkin, A., et R. Dworkin. 1999. *The Minority Report, an Introduction to Racial, Ethnic, and Gender Relations*, 3e édition, Harcourt Brace College Publishers.

Elliot, P. 1996. « Shattering illusions: Same-sex domestic violence », *Violence in gay and lesbian domestic partnerships*, publié sous la direction de Claire M. Renzetti et Charles Harvey Miley, New York, Harrington Park Press, p. 1 à 8.

Gannon, M., et K. Mihorean. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.

Gardner, R. 1989. « Method of conflict resolution and characteristics of abuse and victimization in heterosexual, lesbian and gay male couples », *Dissertation Abstracts International*, vol. 50, p. 746B. Thèse de doctorat. Université de Géorgie, 1988,

Herek, G. 2007. « Hate-crimes and stigma-related experiences among sexual minority adults in the United States: Prevalence estimates from a national probability sample », *Journal of Interpersonal Violence*, à paraître.

Hurley, M.C. 2007. Orientation sexuelle et garanties juridiques, *Service d'information et de recherche parlementaires*, Bulletin d'actualité 92-1F. Révisé le 31 mai 2007. Adresse électronique : http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/921-f.htm (consulté le 16 janvier 2008).

Janhevich, D. 2001. *Les crimes haineux au Canada : un aperçu des questions et des sources de données*, produit n° 85-551 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Mihorean, K., et autres. 2001. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999*, produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Renzetti, C.M. 1992. *Violent betrayal: Partner Abuse in Lesbian Relationships*, Newbury Park, Californie, Sage Publications.

Silver, W., K. Mihorean et A. Taylor-Butts. 2004. « Les crimes motivés par la haine au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 4.

Smith, M. 1999. *Lesbian and gay rights in Canada, Social movements and equality-seeking, 1971-1995*, Université de Toronto, Press Incorporated.

Statistique Canada. 2002. *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, produit n° 96F0030XIE2001003 au catalogue, Ottawa, Division des opérations du recensement, « Recensement de 2001 : série "Analyse" ».

Sullivan, N. 2003. *A Critical Introduction to Queer Theory*, Edinburgh University Press.

Younglove, J.A., and C. Vitello. 2006. « Domestic violence: Same-sex partners ». *Encyclopedia of Murder and Violent Crime*. Sage Publications. Adresse électronique : http://www.sage-ereference.com.proxy.lib.sfu.ca/violentcrime/Article_n134.html (consulté le 26 novembre 2007).

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique
Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2008

L'orientation sexuelle et la victimisation
Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada